



Assemblée générale

Distr. générale
12 janvier 2001

Cinquante-cinquième session
Point 184 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Sixième Commission (A/55/648)]

55/161. Octroi à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Désireuse de promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale,

1. *Décide* d'inviter la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution.

*84^e séance plénière
12 décembre 2000*